



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogations mineures au Règlement de zonage 2024-215, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 27 avril 2026 à compter de 19 h 00**, au Centre multifonctionnel, au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

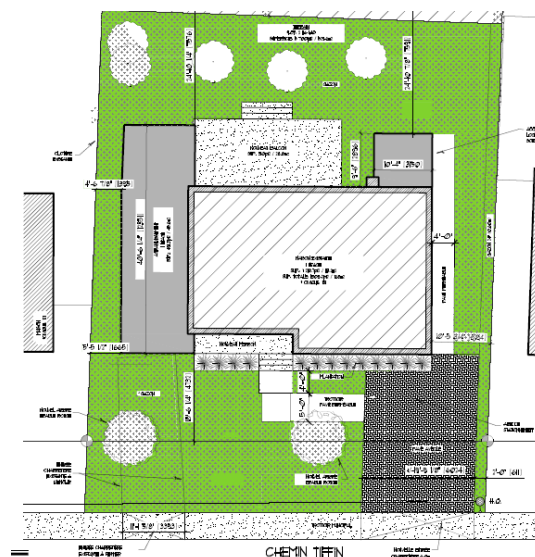
119, Chemin Tiffin

Nature de la demande:

La présente demande de dérogations mineures vise à :

- autoriser une case de stationnement ayant une longueur de 4,78 mètres. Cela contrevient à la disposition du règlement, prévoyant qu'une case de stationnement doit avoir une longueur de 5.5 mètres;
- autoriser que l'aire de stationnement empiète dans la marge avant de 80% de la marge avant prescrite. Cela contrevient à la disposition du règlement, prévoyant que l'empiètement maximal autorisé dans la marge avant est de 50 % de la marge prescrite;
- se soustraire de l'obligation de prévoir un dégagement de 0,6 mètre entre une aire de stationnement et le bâtiment principal. Cela contrevient aux normes du règlement prévoyant qu'une aire de stationnement doit avoir un dégagement minimal de tout bâtiment de 0,6 mètre.

Dispositions visées: Article 8.1.4 alinéa 1 paragraphes 3 et 5, Article 8.2.2 tableau 9 du Règlement de zonage 2024-215.



Plan projeté d'implantation

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 27 avril 2026**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 9 avril 2026.

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra COMIN BERGONZI

GREFFIÈRE